



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 33 CAPD du 2 juillet 2015

Monsieur Le Directeur Académique,

Fonctionnement de l'école

Deux changements sont programmées à la rentrée 2015 pour la direction d'école :

- les écoles à trois classes bénéficieront de dix journées de décharge fractionnables sur l'année (une journée par mois)
- les écoles élémentaires à neuf classes passeront d'un quart à un tiers de décharge.

Si ces évolutions sont un progrès dans la reconnaissance de la charge de travail et de responsabilités des directeurs et directrices, elles restent, pour le SNUipp-FSU, insuffisantes. Néanmoins, nous vous demandons comment cela va se décliner dans notre département.

De plus, à la veille de la sortie des classes, les équipes sont dans le flou concernant la 2e journée de pré-rentrée. Le SNUipp-FSU s'oppose à sa transformation en deux demi-journées pouvant être utilisées pour du temps de réflexion et de la formation. Cette deuxième journée de pré-rentrée était l'occasion, pour les équipes, de mener la réflexion sur leurs projets.

Enfin, la communication sur le plan canicule a eu lieu de manière très tardive de la part de la DSDEN alors que le phénomène météorologique était prévu depuis plusieurs jours. Ces communications à la dernière minute, comme ce fut le cas avant l'éclipse, ne permettent pas aux équipes de s'organiser dans de bonnes conditions. De plus, nous aimerions clarifier les injonctions de certains IEN concernant l'interdiction de sorties scolaires en cette période. L'envoi d'un mail au dernier moment, peut mettre les équipes dans la difficulté. La gestion de ces événements sont parfois compliquées, il faut pouvoir anticiper tout en gardant à l'esprit le bon sens et le professionnalisme des enseignant-es.

Formation initiale

Nous sommes intervenus en Conseil de Formation hier afin de vous faire part des résultats de l'enquête menée auprès de PES. Les stagiaires interrogés font état de leurs difficultés: avoir la responsabilité d'une classe, gérer l'hétérogénéité des élèves et la difficulté scolaire. A l'ESPE, les contenus de formation sont jugés insatisfaisants concernant l'initiation à la recherche, mais aussi la pratique pédagogique et la gestion de classe, la connaissance de l'élève, les enseignements spécifiques de l'école primaire (langage, lecture, numération...) Pour les stages en classe, les PES jugent leur suivi et leur accompagnement insuffisant.

Au final, les PES se disent, en majorité, débordés et stressés alors qu'ils ne sont que 24% à se déclarer épanouis. Cette année de formation, cumulant validation universitaire et responsabilité d'une classe, est jugée beaucoup trop lourde. L'alternance choisie par notre département de deux jours, pour cause de facilité de gestion, ne permet pas selon le SNUipp-FSU, la sérénité et le recul nécessaires des stagiaires. Nous demandons, à nouveau, que soit étudié la possibilité d'organiser l'alternance en terme de semaines (exp : 3 semaines).

Pour le SNUipp-FSU, cette enquête est une invitation à revoir l'organisation et le contenu de la formation initiale. L'entrée dans le métier des nouveaux professeurs des écoles devrait être étalée sur deux années, le suivi et l'accompagnement des PES doivent être améliorés, le cadrage national de la formation doit être renforcé, notamment afin que les ESPE proposent une préparation au métier d'enseignant adaptée aux besoins des enseignant-es du primaire et s'appuyant sur les travaux de la recherche.

Revalorisation salariale

Les résultats aux concours sont connus depuis hier. Même si notre académie connaît une augmentation du nombre de candidat-es, ce n'est pas le cas de tous les départements du territoire national. L'attractivité de notre métier passe par des moyens ambitieux pour l'école mais aussi par une revalorisation salariale forte. Pour les enseignant-es du 1er degré, les avancées annoncées par la ministre dans le cadre des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération portent sur:

- la transformation de primes en points d'indice: Si l'actuelle ISAE est intégrée dans le calcul de la pension, il n'y aura aucune différence de rémunération sur la fiche de paye à part une mensualisation du montant de l'ISAE ;
- une revalorisation de la grille A, dont les modalités précises restent à définir. Ces mesures auraient des incidences sur l'ensemble des échelons dans un calendrier qui s'étalerait de 2017 à 2019. L'avancement au rythme moyen dans cette nouvelle grille serait globalement plus favorable par rapport à la situation actuelle avec un gain moyen d'une cinquantaine d'euros par mois ;
- l'avancement d'échelon et de grade: il est envisagé l'octroi de 8 mois de réduction d'ancienneté tous les 3 ans pour 25% des agent-es. Il serait moins avantageux que l'avancement actuel au grand choix comparé au choix. De plus, la ministre a annoncé que chaque fonctionnaire avait vocation à bénéficier dans sa carrière d'au moins un avancement de grade. Pour le SNUipp-FSU, cela doit se traduire par l'accès de chaque enseignant-e à la hors classe sans barrière de grade, dès l'échelon terminal de la classe normale atteint. Cela s'inscrit dans la revendication plus générale du SNUipp-FSU d'un avancement de tous au rythme le plus rapide jusqu'à l'indice le plus élevé.

Personnels en situation de handicap

Le groupe de travail sur le bilan de la politique du handicap pour les personnels du ministère de l'Éducation Nationale s'est tenu le 15 juin. La FSU est intervenue sur le manque de médecins de prévention, de PACD et PALD, d'ETP pour allègements de service, le manque de poste pour le reclassement. Depuis quelques années, notre département connaît des difficultés à prendre en compte la situation de ses personnels parfois fragilisés par un handicap ou connaissant une fin de carrière difficile. L'exercice de notre métier doit être facilité pour tous les personnels, ainsi que les possibilités d'exercer sur des postes adaptés ou de bénéficier d'un reclassement. L'Education nationale ne doit laisser aucun collègue sans solution et doit pour cela mettre les moyens nécessaires.

Enseignement spécialisé:

Après plusieurs mois de groupes de travail, le ministère vient de finaliser les fiches qui actent la création du corps de psychologues de l'EN et définissent son architecture générale. Des points restent à clarifier concernant les affectations, les barèmes pour les permutations, le mouvement inter et intra académique.

Le SNUipp-FSU a clairement défendu le maintien de la classe de 6ème SEGPA comme espace et temps d'enseignement adaptés mieux inclus dans le collège et permettant réassurance et réussite d'élèves en grande difficulté scolaire. Il a aussi demandé que la circulaire développe les possibilités de temps d'enseignement et de vie partagés des élèves au sein du collège et des classes de 6ème. Le fonctionnement de l'équipe pédagogique (PE, PLP et PLC) la formation des enseignant-es spécialisé-es et la question indemnitaire restent en chantier. Les SEGPA ont toute leur place dans leur système éducatif, le SNUipp-FSU acte le fait que cette circulaire après ce groupe de travail, garantit la pérennisation de cette structure, mais reste vigilant quant à sa mise en œuvre dans les académies.

Je vous remercie.